

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2016**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 29 janvier 2016, s'est réuni à la salle associative, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE. - Patricia ALLOUCHE - Jean-Marie MANGEOT - Patrice LAPIERRE - Martial FAILLET - Elizabeth MAQUET - Jacky NOUET

Absents : Marie-Jeanne LIATOUT - Laurent DUTKIEWICZ - Christian MARCUCCILLI - Norberto DIAS - Michèle PAEMELAERE

Secrétaire de séance : Thierry DUSSAUGE

Le compte-rendu de la séance du 5 janvier n'apporte aucune remarque.

### **PRESENTATION DES PROJETS ZONE 1AU**

Monsieur DUSSAUGE présente les trois projets d'aménagement de la zone 1AU.

Madame BAILLEUX de la DDT et Monsieur MORRIER de l'Etablissement Public Foncier commentent cette présentation. Les architectes conseils de la DDT ont émis deux rapports qui ont été transmis aux membres du conseil.

Madame BAILLEUX informe l'assemblée que ce projet a enthousiasmé ses services et précise que ce projet pourrait être labellisé et faire l'objet d'une chartre qui pourrait être signée avec la société FLORIOT, la DDT pourrait ainsi accompagner la commune dans la réalisation de ce projet. La commune de SAINT MARCEL verrait son image de bien-vivre renforcée avec ce projet d'éco-quartier.

Monsieur MORRIER rappelle les différentes possibilités qui s'offrent à la commune pour faire aboutir ce projet : préemption ou déclaration d'utilité publique. Il rappelle également l'importance d'associer les propriétaires fonciers afin de trouver une solution qui conviendrait à toutes les parties concernées. Après débat, l'ensemble des conseillers présents retient le projet présenté par le groupe FLORIOT - LOISON architecte pour son côté novateur, respect de l'environnement et du cadre de vie et son intégration avec l'existant.

A ce stade, une prochaine réunion sera organisée avec le groupe FLORIOT, les propriétaires, Madame BAILLEUX et monsieur MORRIER et l'équipe municipale.

### **DELOCALISATION DE LA SALLE DES MARIAGES ET DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux de restructuration de la mairie entraineront l'impossibilité de tenir les séances du conseil municipal et les mariages dans la mairie.

Pour ces raisons, les célébrations des mariages auront lieu dans la salle du restaurant scolaire et son préau situés route de Monthieux et les réunions du conseil municipal dans la salle associative située place du 19 mars 1962, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 jusqu'à la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces délocalisations.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique qui gère les TAP afin de lui permettre d'organiser les temps périscolaires. Le temps serait augmenté d'une heure par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte à l'unanimité cette modification.

### **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Afin de pourvoir au remplacement de la chaudière du restaurant scolaire qui est hors service, Monsieur le maire demande, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'autoriser à mandater la dépense d'investissement suivante :

- article 2158 : 3 576 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité autorise ce mandatement.

### **ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX**

Monsieur le Maire rappelle l'octroi de chèques cadeaux aux agents depuis plusieurs années. Monsieur le Trésorier demande une délibération du conseil pour pourvoir au mandatement de la facture.

Monsieur le Maire propose, comme jusqu'à présent l'attribution de chèques cadeaux pour chaque fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer 1 chèque cadeau d'une valeur de 105 € aux agents titulaires, stagiaires et contractuels.

### **APPROBATION DES DOSSIERS D'ENQUETE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE - DOSSIER DUP**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 novembre 2015 lançant la déclaration d'utilité publique.

Il rappelle que le Conseil Municipal doit être saisi lors de l'achèvement des deux dossiers conjoints d'enquête publique en vue de leur approbation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le principe de l'acquisition de ces terrains nécessaires à l'extension du cimetière communal par la voie de l'expropriation.
- il précise que France Domaine a été saisi et a établi un avis qui permet de déterminer la dépense publique prévisionnelle pour cette acquisition foncière et la constitution du dossier d'enquête d'utilité publique.
- d'approuver les dossiers d'enquête d'utilité publique et d'enquête parcellaire.
- de prendre en compte l'estimation prévisionnelle des travaux de 158 127 € HT soit 189 752,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'acquérir les parcelles section A n° 127p et 129p concernées pour parties par le projet d'agrandissement (superficie totale de 1413 m<sup>2</sup>) situées en zone A du plan local d'urbanisme ;
- le défaut d'accord amiable étant avéré après plusieurs rendez-vous en mairie et la somme proposée pour l'acquisition par l'indivision JOMARD à 7€/m<sup>2</sup> étant jugée excessive par rapport à

l'estimation des Domaines à 0,40 €/m<sup>2</sup>, de mettre en œuvre une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

- d'approuver le dossier d'enquête d'utilité publique et d'enquête parcellaire ; afin de solliciter Monsieur le Préfet de l'Ain pour l'ouverture des enquêtes publiques ;
- de décider dès à présent du lancement de la procédure d'indemnisation amiable ou judiciaire des expropriés, au visa de l'avis de France Domaine et pour le même montant, dès l'ouverture de l'enquête publique comme l'y autorise le code de l'expropriation ;
- de prendre en compte l'estimation prévisionnelle des travaux de 158 127 € HT soit 189 752,40 € TTC.

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Centre Dombes et les communes de Birieux, Bouligneux, Lapeyrouse, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André de Corcy, Saint Germain sur Renon, Saint Marcel en Dombes, Sainte Olive, Saint Paul de Varax et Villars les Dombes souhaitent mettre en place un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune de SAINT MARCEL au groupement de commandes et désigne M. PETRONE pour siéger dans la commission des marchés propre au groupement.

## **MAINTENANCE INFORMATIQUE**

Monsieur DUSSAUGE présente les différentes propositions de maintenance informatique. La société CFI propose une maintenance des installations informatiques pour un coût mensuel :

- mairie : 188 € HT
- école : 98 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier la maintenance des installations informatiques de la mairie et l'école à la société CFI.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- présentation de l'association ENFRANCE DU MONDE et sa demande de subvention pour un voyage solidaire en BOSNIE, ils proposent une journée de nettoyage sur la commune en remerciement en cas d'octroi de subvention.
- au cours de la réunion avec l'école, les élus ont proposé une aide de 10 € par enfant participant à la classe découverte.
- le budget école 2016 sera de 50 € par élève.
- rencontre avec Monsieur PEILLON au sujet de la déviation du chemin pédestre, l'assemblée donne son accord sous réserve que le propriétaire prenne à sa charge les frais de bornage et d'acte notarié et de matérialisation du chemin.
- proposition de changement des horaires d'ouverture au public de la médiathèque et de la mairie pour se caler sur les horaires scolaires.
- attribution d'un fonds de concours de la communauté de communes d'un montant de 35 060 € pour les travaux de la mairie.
- recensement de territoires sans couverture « téléphonie mobile »

- expérience de communes coupant l'éclairage public la nuit, Monsieur le maire propose une réunion publique. Certains membres de l'assemblée ne sont pas favorables à ces coupures nocturnes.
- l'Etat a mis en place des dotations pour soutenir l'investissement public, les travaux doivent faire l'objet d'un démarrage rapide, soit cette année (en 2016) mais avec un achèvement au plus tard en 2020.

Deux dossiers ont été déposés pour la commune de SAINT MARCEL : extension du parking multi-usage et travaux de rénovation de l'école. L'assemblée donne son accord pour solliciter un architecte avec des bureaux d'études afin de chiffrer la prestation pour l'accompagnement concernant les travaux de l'école, ce dossier étant complexe. Un élu fait part de son désaccord sur le choix de l'architecte.

- le choix de dématérialiser le bulletin municipal a été retenu pour un montant de 1 420 € HT
- énumération des différents projets des commissions :

- Budget pour la médiathèque : 4 000 €
- Aire de jeux : 55 000 €
- Réparation illuminations : 3 000 €
- Pots et végétaux : 600 €
- Panneau d'affichage : 2 700 €
- Curage des fossés : 8 000 €
- Livres scolaires : 2 500 €
- Changement des lampes : 18 000 €
- Cession Petit Carreau : 3 000 €

Tous ces projets ne pourront sans doute pas être réalisés cette année avec le projet du parking multi-usage et le projet de rénovation de l'école. La commission finances se réunira.

- mise à jour du site internet
- problème d'entretien du terrain de foot où les prestations ne sont pas toujours réalisées. La commune lance actuellement une nouvelle consultation puisque le contrat s'est terminé au 31 décembre dernier.
- remarque sur la demande de subvention de l'association ENFRANCE DE MONDE, une aide importante est déjà accordée par la FRANCE en BOSNIE .

La séance est levée à 23h 40.